

Bruxelles, le 9 décembre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APEEE BRUXELLES I

Le 12 décembre 2019 à 20 heures
Cantine des élèves – EEB1
46 avenue du Vert Chasseur – 1180 Bruxelles

QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES PARENTS AU DIRECTEUR, M. GOGGINS

1.

Pourquoi les élèves ayant choisi «français approfondi» n'ont pas le droit de passer l'épreuve classique du bac en français (non approfondi), alors que les élèves ayant choisi «maths approfondies» peuvent passer les 2 épreuves de maths au bac ?

Pourquoi cette discrimination existe-t-elle ?

2.

Monsieur le directeur,

Nous sommes plusieurs parents et professeurs désireux de voir strictement appliqué à l'école un règlement clair concernant les GSM (cellulaire ou téléphone portable, selon les appellations). Selon nous, le téléphone portable n'a pas sa place à l'école. Si des élèves viennent avec un GSM à l'école, il devrait être interdit de le sortir du cartable durant toute la durée du séjour dans l'enceinte de l'école. Un non-respect de cette règle devrait entraîner une confiscation immédiate du GSM. Comme cela se pratique déjà dans certains établissements scolaires, celui-ci ne peut alors être récupéré que par les parents auprès du conseiller de la classe. Ainsi les parents, obligés de se déplacer eux-mêmes pour récupérer le GSM de leur enfant sont également plus incités à pousser leur enfant à respecter le règlement de l'école.

Vous remerciant très sincèrement de prendre en considération cette demande.

L'utilisation des GSM dans l'école nuit à la concentration des élèves, met à mal l'autorité des professeurs, limite la sociabilité entre les élèves, ostracise les élèves qui n'en ont pas ou n'ont que des GSM basiques et non des smartphones, n'encourage pas à la discussion ni aux échanges entre les élèves – choses pourtant fondamentales pour aiguïser son jugement critique, ouvrir son esprit et développer sa tolérance, autant de dispositions de l'esprit que l'école devrait plus que jamais développer par les temps qui courent–, et ne pousse pas non plus à se dépenser dans la cour de récréation, alors que c'est également indispensable pour se défouler et favoriser la concentration après, ainsi que pour contrecarrer nos modes de vie trop sédentaires.

Il en va de la santé mentale et physique des futures générations.

Les parents doivent avoir de l'école l'assurance qu'ils seront informés, en cas d'urgence, par l'administration scolaire et que, de même, en cas d'extrême urgence, ils peuvent faire passer un message à leur enfant durant la période de cours par l'intermédiaire du conseiller (et non pas appeler son enfant durant les heures de cours sur son GSM !!). La direction de l'école, par le règlement qu'elle mettra en place et qu'elle fera strictement respecter, épargnera à ses enseignants de devoir gérer ce genre de situation.

Me tenant à votre disposition pour discuter de ce sujet avec vous.

Bien cordialement,

Victoire TEISSERENC, mère de deux élèves en secondaire

3.

Pour les voyages scolaires / les excursions, l'école pourrait-elle avoir pour politique de fournir aux parents **un programme pédagogique et une estimation du coût** au moment où elle les invite à inscrire leur enfant et à s'engager à payer? À l'heure actuelle, les parents d'élèves du secondaire sont régulièrement priés de signer des autorisations officielles et de s'engager à payer, sans avoir d'informations sur le programme pédagogique ni le coût du voyage / de l'excursion.

4.

Combien de **certificats d'«expérience professionnelle»** l'école a-t-elle délivrés aux élèves de S5 qui ont fait un stage à la fin de la dernière année scolaire?

5.

L'enregistrement en ligne des **professeurs remplaçants** est une avancée positive dans la mise en place d'une liste plus fournie pour les remplacements en secondaire. Combien de personnes se sont, à ce jour, enregistrées, et possèdent-elles les qualifications requises? La liste est-elle désormais suffisamment étoffée pour couvrir les absences qui ne peuvent être couvertes par les enseignants de l'école eux-mêmes? Reste-t-il des manques à combler dans certaines matières et/ou langues?

6.

Il arrive régulièrement que des professeurs du secondaire informent leurs élèves qu'ils devront s'absenter pour une «réunion». La direction pourrait-elle envisager que l'école ait pour politique de limiter dans toute la mesure du possible **la tenue de réunions durant les heures d'enseignement assignées aux professeurs?**

7.

Le site de Berkendael, qui fait partie intégrante de l'école EEB1, accueille de nombreuses familles qui habitent dans les environs.

L'enquête réalisée récemment par l'APEEE parmi les familles de P3-P4-P5 de la section FR a démontré qu'une très grande majorité de familles souhaitent intégrer le site d'Uccle en S1 (et, en proportion importante, mais dans une moindre mesure, le site d'Ixelles).

S'ils n'obtiennent pas une place à Uccle, ces enfants peuvent se retrouver à faire de longs et fatigants trajets en bus, ce qui a un impact néfaste sur leur santé, sur la vie privée des familles et sur l'environnement.

De plus, les enfants de Berkendael sont les seuls obligés de repasser une procédure d'inscription, ce qui constitue une discrimination par rapport aux autres sites d'écoles européennes.

En tenant compte de ces éléments, pourriez-vous svp préciser:

- Prévoyez-vous de prendre déjà les mesures nécessaires afin de garantir l'accès en S1 pour les enfants actuellement en P3, P4 et P5 qui souhaitent intégrer le site d'Uccle? Pourriez-vous informer les parents de la stratégie qui sera appliquée?

- Êtes-vous en faveur et prévoyez-vous de proposer à l'Autorité centrale de mettre à jour la politique d'inscription afin que Berkendael et Uccle soient considérés comme un seul site, permettant aux enfants de Berkendael d'intégrer Uccle directement après la P5 sans réinscription?

D'avance merci pour votre réponse,

Cordialement,

Margarita Savova-Peyrebrune
(déléguée P3 FRa Berkendael)

8.

Classes bilingues / cours d'enrichissement en L2

L'an dernier, vous avez annoncé que vous mettriez un terme aux classes dites «bilingues», parce que vous estimiez que l'idée de prendre les «meilleurs» élèves était fondamentalement injuste et que cela ne profitait ni aux élèves les plus avancés, ni à ceux qui l'étaient le moins. Vous avez ajouté que l'école avait l'intention d'organiser les cours de L2 de façon à ce qu'il y ait, dans tous les groupes, une large diversité d'aptitudes, parce qu'«une mixité d'aptitudes, avec différenciation, permet une meilleure progression de tous». Ces termes décrivent exactement la situation qui existait l'an dernier pour l'allemand L2, par exemple, qui était enseigné avec beaucoup de succès et sans plainte majeure des parents, des élèves ou des enseignants, à des classes d'aptitudes mixtes de 10 à 15 élèves environ par niveau.

Depuis ce trimestre, des cours dits d'«enrichissement» sont dispensés en L2 aux élèves d'un certain nombre de niveaux. Par exemple, les élèves de S4 qui ont l'allemand en L2 – qui

apprenaient ensemble, ne formant qu'un seul groupe, depuis plus de huit ans – ont soudain été scindés en deux groupes. Cela a eu pour effet profondément clivant d'induire que les élèves sélectionnés pour le cours d'enrichissement sont, en quelque sorte, «spéciaux» et méritent de se voir offrir un traitement privilégié et de plus grandes chances. Et cela va absolument à l'encontre de votre objectif déclaré d'enseignement à des groupes de compétence hétérogène, puisque les deux groupes d'élèves sont privés de l'expérience, plus enrichissante, de recevoir un enseignement commun et d'apprendre les uns des autres.

Pourriez-vous expliquer pourquoi, alors que vous vous dites partisan de l'enseignement par groupes de compétence hétérogène, vous avez instauré un tel système pour des langues enseignées en L2, en particulier l'allemand, pour lesquelles il n'existait pas de classes bilingues auparavant? Pourriez-vous justifier le lancement d'un tel projet pilote au sein de petites classes de S4 constituées depuis plus de huit ans, moins de quatre ans avant que l'ensemble des élèves concernés ne passent le même examen pour le baccalauréat? Ne faudrait-il pas plutôt se concentrer sur les enfants des premières années du primaire, où la différence est encore marquée entre les débutants en L2 et les enfants qui parlent la langue à la maison?

En outre, bien que l'école offre théoriquement un enseignement de L3 et L4 dans toutes les langues officielles de l'UE, en pratique, il est impossible à de nombreux enfants de choisir des langues moins communes, comme le hongrois, le grec ou le finnois, en raison de la condition d'un minimum de 7 élèves par classe.

Pourriez-vous expliquer comment cette contrainte imposée pour les petites classes de L3/L4 est conciliable avec la capacité que trouve l'école de proposer des cours d'enrichissement à un groupe de 5 élèves, au vu, notamment, de ses ressources limitées en termes de salles de classe et de personnel enseignant? Au regard des principes de diversité et de pluralité défendus par l'école et l'Union européenne, l'école ne devrait-elle pas plutôt s'attacher à promouvoir une plus grande diversité linguistique, au lieu de scinder des classes déjà petites? Étant donné que ni l'existence d'un besoin éducatif spécial, ni un diagnostic de don particulier ne figurent parmi les critères de sélection pour les cours d'enrichissement, comment justifiez-vous que le budget du soutien éducatif soit utilisé pour ces cours?

Enfin, si l'école dresse une évaluation positive de ce programme, avez-vous l'intention de mettre en place des cours d'«enrichissement» dans toutes les matières?